



REPONSE A LA QUESTION INTITULEE « MOLOKS, ILS ARRIVENT ET APRES ? » (N° 1283) (LE CENTRE)

Séance du 6 février 2025

Point n° 10

En préambule, il faut rappeler que la gestion des déchets urbains combustibles (DUC) et son financement sont délégués au SidP qui organise la collecte, le transport et le traitement de ces déchets selon le règlement communal sur la gestion des déchets (art. 2). Le financement doit répondre au principe de causalité (pollueur-payeur) et est assuré par la taxe prélevée sur les sacs. La taxe communale de base sur les déchets n'est nullement concernée par la gestion des DUC.

Le concept des moloks est uniforme pour toutes les communes du district avec des degrés d'avancement des projets différents. Les premières mises en place de moloks datent de près de 30 ans dans certaines communes de la région.

Des réflexions importantes ont été menées pour le positionnement des containers sur le territoire communal. La configuration et la densité de population ont été prises en compte ainsi que les aspects patrimoniaux, techniques et pratiques.

Les 6 éco-points (verre, métal, papier-carton) seront complétés par des moloks pour les sacs taxés, afin de profiter de ces installations pour éliminer les DUC sans induire de trafic supplémentaire. 6 emplacements seront créés à proximité directe de la vieille ville pour le dépôt des déchets ménagers avec une distance maximale de 300m pour les habitants du centre ancien. Les quartiers périphériques seront équipés de moloks en bordure directe des accès empruntés par les habitants pour quitter/rejoindre leur domicile afin de ne pas générer de trafic supplémentaire.

**Question : Les autorités, comme les services compétents, ont-ils pensé à toutes les personnes : âgées, à mobilité réduite ou invalides dans le système mis en place ?
Peut-on nous renseigner sur les dispositions prises en ville de Porrentruy pour l'aide au ramassage des cas mentionnés, plus particulièrement en vieille ville ?**

Le système de collecte par le biais des moloks est déjà en fonction dans de nombreuses communes du district de Porrentruy, mais également dans une majorité des communes du district de Delémont. La hauteur des containers est adaptée aux personnes en chaises roulantes et à mobilité réduite (1.20 m). Les principes retenus dans les communes équipées de moloks pour le dépôt des sacs taxés par les personnes âgées ou à mobilité réduite, sont en premier lieu l'entraide entre les utilisateurs, les différents soutiens (aide à domicile, services de livraison). Un service payant (qui respecte ainsi le principe de causalité) a été mis en place pour la ville de Porrentruy en collaboration avec une entreprise privée pour le ramassage à domicile. Divers abonnements sont à disposition, dont un tarif AVS/AI. Disponible pour les sacs taxés mais également pour vider les bacs éco-points (Aluminium et fer blanc, papier/carton, verre, pet) et pour évacuer tout autre type de déchets sur demande. Les coordonnées du prestataire sont inscrites dans le mémo déchet communal.

20 janvier 2025

Le Conseil municipal